



À travers le verre Lumière, Matière et Réflexion

Ce titre fonctionne bien pour plusieurs raisons :

- Il capture les 3 piliers de l'atelier : la lumière comme sujet principal, la matière des objets éclairés et la réflexion au sens littéral (rebond de la lumière) mais aussi au sens figuré (apprentissage et réflexion intellectuelle).
- Le rythme en trois temps est accrocheur et mémorable.
- Il fait écho naturellement au thème « À travers le verre » qui est justement un exercice sur la lumière et ses interactions avec la matière.

Formateur : Pierre-Yves Côté

Niveau : débutant / intermédiaire

Description du cours :

La lumière est à la photo ce que le son est à la musique, ce que la peinture est à la toile du peintre. Une relation intime et indissociable, cet atelier nous permettra d'en vivre les expériences. Sur les bases d'éclairage d'objets, nous améliorerons vos habiletés en termes d'éclairage de façon générale. Vous apprendrez les bases des principes de la lumière, ses propriétés et ses qualités, pour les appliquer à vos projets, comme pour le thème « à travers le verre ». Vous pourrez acquérir les notions d'éclairage par la démonstration et par la pratique. Vous apprendrez des méthodes simples à appliquer dans votre environnement.

Contenu :

Les thèmes traités sont :

- Le bon calcul des ratios "contraste" des luminosités de l'image.
- Le contrôle de la lumière sur des objets transparents et réfléchissants.
- Comprendre le phénomène de l'absorption et la réflexion des rayons lumineux.

Nombre de participants : de 12 à 15 personnes maximum

Atelier : Mardi 3 novembre 2026

Heures : 18h30-21h30

Endroit : Axion 50 (Place des Aînés de Laval), salle 118, 435, boul. Curé-Labelle, Laval (QC), H7V 2S8

Exigences : Avoir assisté à la conférence du 28 octobre 2026. Avoir un objectif d'une longueur entre 50 mm et 150 mm (24-70mm). Un ou deux flash cobra et un trépied. Il y aura des objets à apporter mais ce sera expliqué au moment de la conférence théorique.

Coût : 45\$

Inscription :

- Réservée aux membres du club et sur place lors des rencontres du mercredi.
- Un membre qui annule son inscription à une séance de formation ne sera pas remboursé par le club.
- Il peut trouver un membre intéressé par ladite formation et ce nouveau participant paiera le montant de la formation à la personne qui annule sa séance de formation.
- Aviser la personne responsable de la formation pour la mise à jour de la liste.